



Moins de tabac dans les films chinois

Rubrique : actualités - Date : mardi 22 février 2011

L'Administration générale d'Etat de la Radio, du Film et de la Télévision vient de publier une circulaire ordonnant la réduction des scènes de tabagisme dans les films et les feuilletons télévisés.

La nouvelle mesure répond aux critiques formulées le mois dernier, selon lesquelles la Chine a échoué à honorer la convention-cadre de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) sur le contrôle du tabac.

Les scènes de tabagisme fréquentes dans les films et les feuilletons télévisés ne correspondent pas à la position de la Chine sur le contrôle du tabac et trompent le public, surtout les jeunes, a indiqué la circulaire publiée sur le site Internet de l'Administration.

Selon la circulaire, les marques ou symboles de tabac et les scènes de tabagisme en présence de mineurs devraient être interdits dans les films et les feuilletons télévisés.

La circulaire a également demandé aux institutions de censure et de diffusion d'intensifier la surveillance des films et des feuilletons télévisés avant leur projection, ainsi que de faire de leur mieux pour couper les scènes de tabagisme.

La Chine a ratifié en 2003 la Convention-cadre de l'OMS sur la lutte anti-tabac. Elle s'est engagée à prendre des mesures visant à réduire efficacement le tabagisme, telles que l'interdiction totale de toute forme de publicité, de promotion et de sponsorship du tabac.

Le traité est entré en vigueur en Chine le 9 janvier 2006.

source : <http://french.cri.cn/621/2011/02/12/41s238106.htm>